

## COMMERCE INTERNATIONAL

### David Cameron plaide pour une nouvelle stratégie à l'OMC

Janvier 2012

#### SOMMAIRE :

- Commerce international
- Politique commerciale de l'UE
- Industrie - RDI
- Marché intérieur
- Environnement
- Evènements

S'exprimant lors du Forum économique de Davos, le premier ministre britannique a estimé que les négociations du cycle de Doha sur le commerce mondial avaient échoué en 2011. Selon M. Cameron : « *l'année dernière, lors de ce même forum, les dirigeants du monde ont demandé un réel effort pour conclure le cycle de Doha en 2011. Nous avons dit que c'était une année décisive, elle l'a été. Et nous devons être francs à ce sujet. Cela n'a pas fonctionné.* »

Le premier ministre britannique a estimé que l'Union européenne devait maintenant se concentrer sur la négociation d'accords commerciaux bilatéraux, en appelant notamment à la conclusion des négociations actuellement en cours avec le Canada, l'Inde et le Japon d'ici la fin de l'année. La signature immédiate de ces accords permettrait d' « *accroître le PIB européen de 90 milliards d'euros* ». Par ailleurs, M. Cameron appelle à une réelle ouverture avec les Etats Unis, « *un accord [bilatéral] pourrait avoir un impact plus important que la somme de tous les autres accords commerciaux réunis* ».

Enfin, loin de tourner le dos au multilatéralisme, M. Cameron a précisé qu'il était bien évidemment en faveur d'une poursuite des travaux de l'OMC pour « *éviter tout retour au protectionnisme* ». Selon lui, il est nécessaire d'aller de l'avant, suggérant même la création d'une « *coalition des bonnes volontés* » [« *coalition of the willing* »] afin de permettre aux pays souhaitant s'engager davantage d'être en mesure de mettre en place des accords plus ambitieux.

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE

### La Direction générale du commerce publie son plan d'action pour 2012

La DG Commerce de la Commission européenne a publié, le 20 janvier 2011, son « [management programme](#) » pour 2012. Pour Jean-Luc Demarty, Directeur général de la DG Commerce, « *la crise économique actuelle renforce la nécessité d'utiliser la politique commerciale afin de soutenir les objectifs européens de stabilité économique, de croissance et de création d'emplois* ». La Commission envisage donc en particulier pour cette année :

- De promouvoir la clôture des négociations de Doha, ces dernières restant « *très clairement la priorité de la Commission* » ;
- D'entamer de nouvelles négociations commerciales bilatérales sur au moins trois fronts: vers l'Est avec la Géorgie et éventuellement la Moldavie et l'Arménie; vers le Sud, avec les pays méditerranéens ; et enfin avec de nouveaux pays en Asie, la clôture des négociations avec le Japon étant une priorité ;

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE (Suite...)

### **La Direction générale du commerce publie son plan d'action pour 2012 (Suite...)**

- De poursuivre les discussions avec les Etats-Unis afin de renforcer les relations transatlantiques ;
- De finaliser les négociations avec Singapour; l'Inde, le Canada et le Mercosur.

Par ailleurs, la Commission européenne souhaite aller de l'avant dans ses discussions avec la Chine, tandis que les accords signés avec le Pérou, la Colombie et l'Amérique centrale devraient entrer en vigueur en 2012, après l'approbation du Conseil et du Parlement européen.

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC L'INDE

### **La signature de l'accord de libre échange avec l'Inde de nouveau reporté**

Malgré des progrès significatifs, l'accord de libre-échange (ALE) entre l'Union européenne et l'Inde ne devrait pas pouvoir être conclu lors du sommet bilatéral du 10 février à New Delhi. En effet, après cinq ans de négociations, plusieurs questions restent en suspens, notamment en ce qui concerne le secteur automobile, les produits pharmaceutiques mais également les vins et spiritueux..

L'UE souhaite en particulier obtenir des concessions sur les droits de douane dans le domaine automobile ainsi qu'un meilleur accès au marché public indien. Pour sa part, l'Inde demande également un meilleur accès au marché européen des services pour ses experts qualifiés en technologie de l'information.

En dépit des négociations déjà effectuées, les progrès réalisés ne paraissent pas suffisants pour permettre la conclusion rapide d'un accord ambitieux selon les experts. Pour rappel, lors de leur dernière rencontre en décembre 2010, les dirigeants européens et indiens s'étaient engagés à conclure l'ALE avant le printemps 2011.

## INDUSTRIE-RDI

### **L'UE publie son tableau de bord de l'innovation 2011 : malgré des progrès, les écarts persistent avec les leaders mondiaux de l'innovation**

L'UE a publié son « [tableau de bord](#) » de l'Union de l'Innovation 2011 le 7 février 2011. L'objectif de cet instrument est d'évaluer les performances des 27 Etats membres, ainsi que l'Islande, la Norvège, la Suisse, les Balkans etc., en matière de politiques d'innovation (stratégie UE 2020) pour l'année 2011.

#### **La méthodologie utilisée**

Le tableau de bord de l'Union de l'innovation 2011 s'appuie sur 24 indicateurs qui sont regroupés en 3 catégories principales:

- les «outils» (ressources humaines, ouverture, excellence et attrait des systèmes de recherche, financements et aides) ;
- les «activités des entreprises» (investissements des entreprises, relations et entrepreneuriat, et capital intellectuel) ;
- les «résultats», (innovateurs et effets économiques, y compris sur l'emploi).

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

## L'UE publie son tableau de bord de l'innovation 2011 : malgré des progrès, les écarts persistent avec les leaders mondiaux de l'innovation (Suite...)

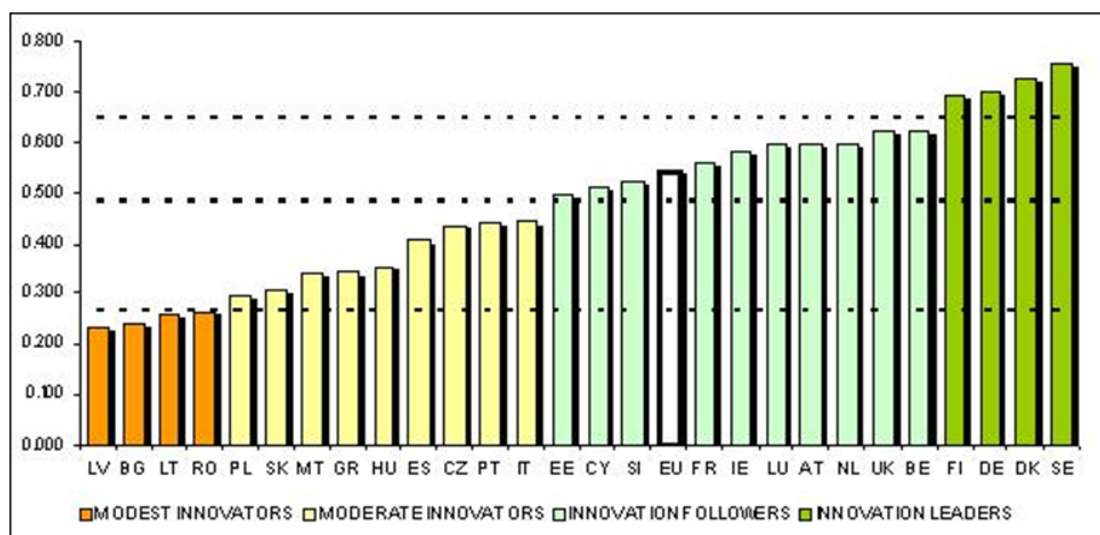
### Résultats : des progrès insuffisants pour l'UE

Selon cette étude, quasiment tous les États membres ont amélioré leurs résultats en matière d'innovation par rapport à 2010. En revanche, les progrès ralentissent et l'UE peine à combler l'écart persistant qui la sépare des Etats-Unis et du Japon. Si la Chine améliore ses performances en matière d'innovation et comble progressivement son retard, l'UE accroît son avance sur le Canada et le Brésil, et maintient son avance sur l'Inde (l'écart est le même depuis 2009), l'Afrique du Sud, et la Russie. En revanche la Corée du Sud prend sérieusement ses distances avec l'UE depuis 3 années consécutives.

Parmi les éléments les plus marquants de cette étude, on peut noter que l'UE réalise de meilleurs performances en matière de dépense publique en R&D que les Etats-Unis, même si ces derniers sont en tête sur 10 des 12 indicateurs sélectionnés (comme la dépense en R&D privée, les revenus issus des brevets etc.). Par ailleurs, l'UE obtient des résultats plus convaincants que le Japon en termes de nombre de doctorats, de co-publications internationales mais le Japon a renforcé son avance en matière de dépenses en R&D privées. La Chine obtient quant à elle de meilleurs résultats que l'UE concernant les exportations de produits de moyenne et haute gamme.

### La France : « un suiveur de l'innovation »

En terme de comparaison entre les Etats membres, la Commission a de nouveau proposé une classification en quatre groupes : les « champions de l'innovation » sont toujours les pays nordiques (Danemark, Finlande, Allemagne et Suède), viennent ensuite les « suiveurs de l'innovation » dont les résultats sont proches de la moyenne de l'UE 27 (dont la France), puis les « innovateurs modérés » comme l'Espagne ou l'Italie, dont la performance est en-deçà de la moyenne européenne, et enfin les « innovateurs modestes » (Roumanie, la Lituanie, la Bulgarie et la Lettonie).



Source: Commission européenne

La France est donc classée au 12ème rang et reste positionnée parmi les derniers du groupe des « suiveurs de l'innovation », après le Luxembourg, l'Irlande, les Pays Bas, l'Autriche, la Belgique et le Royaume Uni, dont les résultats sont meilleurs qu'elle. En revanche, contrairement à 2010, la France passe juste au-dessus de la moyenne européenne.

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

### **L'UE publie son tableau de bord de l'innovation 2011 : malgré des progrès, les écarts persistent avec les leaders mondiaux de l'innovation (Suite...)**

La Commission estime que la France dispose de certains avantages comparatifs en matière de ressources humaines, et de systèmes de recherche qu'elle considère ouverts et attractifs. Néanmoins, elle reste assez faible, à l'image de l'Europe, dans le domaine des activités des entreprises (investissements, propriété industrielle etc.).

### **2011 : année record pour les dépôts de brevets en Europe**

La crise semble de pas avoir freiné les activités de R&D en 2011, ce qui s'est traduit par l'augmentation du nombre de brevet enregistrés à l'[OEB](#) (Office européen des brevets). Ce dernier a reçu 243 000 demandes, soit quasiment 3% de plus qu'en 2010, et a délivré 62 115 brevets, soit 7% de plus qu'en 2010.

Cependant ces chiffres sont provisoires et l'office délivrera en mars 2012 une analyse plus détaillée par secteur. A ce stade, l'OEB fournit dans un [document](#) le nombre de brevets déposés en Europe par pays, ainsi que l'évolution de ces chiffres par rapport à 2010 (Europe mais aussi - et surtout - reste du monde). L'analyse par pays démontre que la France, avec une augmentation de seulement 1,5%, conserve sa 6ème position, derrière les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la Chine et la Corée du Sud. A noter d'ailleurs, l'augmentation considérable du nombre de brevets déposés par la Chine en Europe en 2011 : +27%, de même que l'Inde (+13%), la Russie (+26%) et le Brésil (+11%).

De manière générale, on constate que la majorité des brevets déposés en Europe (62%) proviennent de pays non européens.

Rappelons qu'une demande de brevet peut être déposée auprès de l'OEB par la voie nationale, européenne ou internationale, mais qu'au-delà de la délivrance d'un brevet par l'OEB, celui-ci doit être validé par l'office national de chaque pays où il prétend être protégé. Rappelons enfin qu'un brevet unitaire européen est en cours d'adoption et devrait permettre à tout inventeur de déposer en une fois un brevet qui sera protégé dans tous les Etats membres prenant part à la coopération renforcée (à ce stade, les 27 sans l'Italie et l'Espagne). Ce brevet devra être déposé en anglais, français ou allemand. Les éventuels frais de traduction vers l'une de ces langues pourront être remboursés (voir l'article sur le report de l'adoption du « paquet brevet », p.8).

### **Nouvel appel ERA-NET pertinent pour UP-tex**

Un nouvel appel en lien avec l'activité d'UP-tex sera lancé le 13 février 2012. Oseo y participe en tant que financeur. Il s'agit de [l'appel LEAD-ERA](#) (e-santé, textiles de protection, recyclage, construction durable, produits bio-sourcés et énergies renouvelables) : pré-proposition à soumettre pour le 27 avril 2012 et proposition complète à soumettre pour le 18 juillet 2012.

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

**Rapport 2011 sur la compétitivité en Europe**

Le 13 janvier 2012, la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission européenne a présenté son [rapport 2011 sur la compétitivité européenne](#). Si le document complet est en anglais, un [résumé synthétique de 14 pages en français](#) a également été présenté. Ce rapport annuel analyse un certain nombre de sujets et domaines d'action clés en matière de compétitivité, dans le contexte des problèmes prioritaires mis en avant dans la stratégie Europe 2020 et son [initiative phare en matière de politique industrielle](#) adoptée en octobre 2010. Sa publication intervient après la présentation d'une [communication intitulée «Politique industrielle: renforcer la compétitivité»](#) datant d'octobre 2011 et d'un [rapport sur les performances et politiques en matière de compétitivité dans les Etats membres](#) évaluant le potentiel des États membres à encourager une croissance innovante et durable des entreprises ainsi que les mesures qui devraient être prises à l'avenir.

Le rapport 2011 de la compétitivité en Europe examine d'abord les performances économiques d'ensemble et leur impact sur la productivité, qui constitue le facteur clé de la compétitivité sur le long terme. Il souligne notamment une **importance croissante dans l'économie des secteurs à forte intensité de connaissances** (les « Knowledge Intensive Business Services » ou « KIBS ») mais relève une insuffisance des flux technologiques importants entre les KIBS et le secteur manufacturier. La production du secteur manufacturier consiste encore, dans une large mesure, en produits manufacturés même si la production de services par le secteur manufacturier se développe assez vite.

Le document revient aussi sur le **rôle de la R&D et de l'innovation dans ce processus**. L'UE-15 présente des avantages comparatifs révélés qui sont en moyenne plus grands en matière d'exportation de KIBS que de marchandises à forte intensité technologique. C'est dans le **domaine des services de R&D que l'avantage comparatif de l'UE-15 est le plus marqué**. L'UE-15 se spécialise également de plus en plus dans les exportations de services informatiques et d'information, à la différence des États-Unis, qui ont perdu cette spécialisation.

L'étude souligne la **forte dépendance de l'Europe envers les matières premières importées du reste du monde**. Si l'UE dispose de nombreux gisements de matières premières, leur exploration et leur exploitation sont entravées par un environnement très réglementé, des coûts d'investissement élevés et une concurrence accrue dans l'utilisation des sols. Les entreprises mettent en œuvre une série de stratégies différentes pour s'attaquer à la question de la dépendance aux importations : intégration verticale, délocalisation des processus de production dans les pays mêmes où les matières sont produites, externalisation de la production. Mais c'est surtout le volontarisme des politiques publiques qui doit encourager et financer la R&D et l'innovation en vue de la création de produits de substitution, du développement de meilleures techniques de recyclage et d'une production durable.

Le rapport souligne que **l'industrie européenne évolue déjà vers des méthodes de production plus durables**, avec une croissance particulièrement marquée s'agissant des «éco-industries». La Commission indique que l'UE est parvenue à une « dissociation relative entre la croissance économique et son impact environnemental ». L'UE est bien sur la voie d'une économie économe en ressources et à faible intensité de carbone, même si la productivité des matières a augmenté de façon inégale. S'il est « vraisemblable » que la crise économique et financière ait eu une incidence significative sur l'industrie et sur ses performances environnementales, il est difficile de dire si ces effets sont positifs ou négatifs.

Enfin, le rapport analyse la relation entre les politiques industrielle et de la concurrence de l'UE, ainsi que les changements intervenus au cours de la dernière décennie dans ce domaine. Il retient notamment le besoin de poursuivre le développement du marché intérieur, soutenir les PME dans leur démarche d'internationalisation et de prendre en compte l'apparition de nouveaux concurrents non européens dans la formulation des politiques européennes.

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

### Projet Fly-Bag : des chercheurs européens mettent au point un textile résistant aux bombes

Depuis plus de 10 ans, la sécurité aérienne est une préoccupation mondiale. Afin d'empêcher de futures catastrophes, des chercheurs européens tentent de trouver une technique afin de contenir les explosions des colis piégés. Dans le cadre du projet européen « [Fly-Bag](#) », les chercheurs ont développé un récipient textile capable de résister et de contenir l'explosion causée par la déflagration d'une bombe de petite taille. Les premiers tests ont été réalisés en janvier 2012 et se sont avérés concluants (le reportage vidéo est accessible [ici](#)).

Donato Zangani, coordinateur du projet «Fly-Bag», a expliqué que « *le conteneur a été construit avec une combinaison de différentes couches de textiles techniques, chacun ayant ses propres caractéristiques. Certains textiles ont été positionnés à différents endroits pour résister à la pénétration de fragments de la bombe lors du vol. D'autres textiles ont été conçus pour être en mesure de s'étendre d'une manière contrôlée de sorte que le conteneur puisse s'étirer sans se déchirer* ». Outre cela, un revêtement interne a été introduit afin de contenir le gaz généré lors de l'explosion et de renforcer la résistance de toute la structure, afin que revêtement devienne une sorte de composite souple à l'intérieur du conteneur.

Selon les chercheurs, la réussite de ce test est une première étape vers une réelle amélioration de la sécurité aérienne.

### La Commission européenne réaffirme son ambition de compléter l'Espace européen de la recherche pour 2014

Lors de la conférence organisée le 30 janvier 2012 pour présenter les résultats de la consultation publique sur l'Espace européen de la recherche (EER), la Commissaire en charge de la Recherche et de l'Innovation, Maire Geoghegan-Quinn, a clairement mis en avant son intention de compléter l'EER pour 2014 : « *la situation pourrait difficilement être plus urgente, l'Europe a besoin de croissance, l'EER ne peut donc plus attendre !* ».

Selon la Commissaire, **l'instauration de l'EER est nécessaire pour surmonter la fragmentation de la recherche** qui empêche l'Europe de réaliser tout son potentiel en matière de recherche et d'innovation. En effet, les chercheurs continuent à voir leurs perspectives de carrière restreintes par des obstacles juridiques et pratiques qui entravent leur mobilité entre institutions, secteurs et pays. Les entreprises quant à elles éprouvent souvent des difficultés à coopérer et à conclure des partenariats avec des institutions de recherche en Europe, surtout entre différents pays.

Par ailleurs, la coordination des stratégies et activités internationales en sciences et technologies entre les États membres est très limitée, ce qui empêche l'UE de jouer le rôle de premier plan auquel elle pourrait prétendre, notamment pour faire face aux principaux enjeux planétaires. Dans un contexte de mondialisation de la recherche et de l'innovation, où les puissances émergentes telles que la Chine et l'Inde jouent un rôle croissant, derrière les États-Unis et le Japon, **il est plus que jamais nécessaire de soutenir la recherche et l'innovation en Europe afin de garantir sa prospérité future**. C'est d'ailleurs le **message pratiquement unanime** qui ressort de la consultation publique de la Commission sur l'EER (menée entre le 13 septembre et le 30 novembre 2011). Parmi les priorités identifiées dans les [réponses soumises à la Commission](#) (par des chercheurs, des représentants du secteur de l'enseignement, des administrations publiques et du secteur privé), des procédures plus transparentes, une mobilité accrue et un renforcement de la coordination transnationale des activités sont considérés comme des facteurs clés nécessaires pour stimuler la recherche européenne. Ainsi, **81% des personnes interrogées identifient la mobilité des chercheurs comme chantier principal**, 68% mettent l'accent sur les infrastructures de recherche, 66% sur le transfert des savoirs, 64% sur la coopération transfrontière et 60% sur la dimension internationale de la recherche.

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

**La Commission européenne réaffirme son ambition de compléter l'Espace européen de la recherche pour 2014 (Suite...)**

Mme Geoghegan-Quinn a assuré que les chercheurs seraient entendus et qu'elle ferait le nécessaire pour achever l'EER dès 2014. Dans cette optique, la commissaire propose des « pactes EER », c'est-à-dire des engagements communs formalisés avec les acteurs qui financent et font de la recherche, à conclure pour mi- 2012. Une évaluation de ces dispositions sera menée fin 2013 : si ces dernières ne sont pas satisfaisantes, la Commissaire a assuré qu'elle « *n'hésiterait pas à recommander à son successeur de proposer une législation contraignante* » pour que les objectifs soient atteints.

**La présidence danoise critiquée pour son manque d'ambition sur la réforme de la politique régionale**

Lors de sa réunion avec les députés de la commission du développement régional du Parlement européen, le ministre des affaires européennes danois, M. Nicolai Wammen, a subi de vives critiques de la part des parlementaires qui se sont ouvertement inquiétés du manque d'ambition de la présidence danoise quant à la réforme de la politique régionale. En effet, après le fort engagement de la présidence polonaise sur ce dossier au 2ème semestre 2011 (la Pologne était le 1er bénéficiaire de fonds régionaux sur la période 2007-2013 avec environ 67 milliards d'euros de subventions perçues), les députés européens ont très clairement fait savoir au ministre danois qu'ils en attendaient tout autant de la part du Danemark.

Selon M. Lambert van Nistelrooij (PPE/ NL), Rapporteur sur la proposition de la Commission européenne portant sur les dispositions communes aux différents fonds régionaux, « *la politique de cohésion ne joue pas un rôle central pour la présidence danoise* ». Il a également déploré de n'avoir pas été consulté ni informé sur le calendrier des négociations à venir.

Lors de son passage au Parlement européen, M. Nicolai Wammen a voulu rassurer les parlementaires en garantissant l'engagement de la nouvelle présidence dans la réforme de la politique de cohésion de l'UE, cette dernière étant à ses yeux « *primordiale pour préparer l'Europe aux défis de l'avenir* ». Il n'a cependant pas caché les difficultés qui l'attendaient au Conseil. Sur la question particulièrement épineuse de la conditionnalité macroéconomique (le lien entre l'octroi des fonds et la bonne gouvernance économique), le ministre a estimé qu'un « *accord ne pourrait pas être trouvé sous présidence danoise* ». Par ailleurs, il ne s'est pas montré optimiste non plus sur les chances de parvenir à un accord du Conseil quant à la concentration thématique des aides (jusqu'à 80% des fonds sont cloisonnés dans l'innovation, la compétitivité, l'efficacité énergétique pour les régions les plus développées), ou bien encore sur les différentes catégories de régions au sein de la politique de cohésion.

En particulier, la proposition de la Commission européenne de créer une nouvelle catégorie pour les régions dites « en transition » (dont le PIB par habitant se situe entre 75% et 90% de la moyenne européenne) ne fait pas l'unanimité au Conseil. Etant donné l'importance de l'établissement de cette nouvelle catégorie pour le Nord-Pas de Calais et la Picardie en termes d'accès aux financements européens, cette question est donc à suivre de très près, tant par les autorités du régionales et nationales, que les acteurs locaux de la recherche et de l'innovation.

Ce dossier étant intimement lié aux négociations sur le futur budget de l'UE pour la période 2014-2020 (« Cadre financier pluriannuel »), les questions épineuses ne pourront être réglées tant que le budget ne sera pas arrêté.

## INDUSTRIE-RDI (Suite...)

### Appel COST : pour la coordination des projets nationaux de recherche

COST (« European Cooperation in Science and Technology ») est un programme européen intergouvernemental qui vise à coordonner à l'échelle européenne des projets nationaux de recherche. Par le biais de plateformes, appelées « actions », les projets facilitent l'échange d'expertise entre chercheurs, sur une période moyenne de 4 ans. Au sein des plateformes, des activités conjointes sont organisées, telles que des conférences, des publications, des échanges scientifiques. Chaque « action » est mise en place par un consortium (au moins 5 Etats), avec des objectifs et moyens définis. Les actions sont ensuite ouvertes à tous les acteurs de la recherche en provenance de 37 pays européens. Tous les sujets peuvent également être abordés, notamment au sein des deux thématiques « Materials, Physics and Nanosciences » et « Chemistry and Molecular Sciences and Technologies ».

Complémentaire du PCRD et du programme Eurêka, ce programme adopte une approche « bottom-up » et très flexible. Il permet en outre à tout chercheur ou organisme de recherche d'élargir son réseau de partenaires travaillant sur un sujet précis.

Le programme publie régulièrement un appel, afin que de nouvelles plateformes puissent se former sur de nouveaux sujets. [Le dernier appel est accessible ici.](#)

Vous trouverez par ailleurs [plus d'informations sur le programme COST sur cette page.](#)

### Le 8ème appel EUROSTARS ouvert jusqu'au 1er mars 2012

Elaboré par la Commission européenne et le [programme Eurêka](#) (organisation réunissant 40 membres, dont l'Union européenne, avec pour objectif de soutenir la recherche et l'innovation), le [programme Eurostars](#) vise à soutenir les PME de haute technologie à fort potentiel, engagées dans des projets collaboratifs européens. Eurostars soutient les projets collaboratifs des PME européennes innovantes qui consacrent 10 % de leur chiffre d'affaires à des activités de R&D.

Le projet doit être porté par au moins deux partenaires de deux pays membres de l'initiative Eureka et être coordonné par une PME innovante. Les instituts de recherches et groupes industriels peuvent être partenaires.

Le 8ème appel à projets Eurostars concerne tous les secteurs d'activité mais vise plus particulièrement le développement de nouveaux produits, de nouveaux procédés et services et le soutien de l'accès des PME aux marchés internationaux. Il est **ouvert jusqu'au 1er mars 2012**. Une fois le dossier déposé, il faut compter en moyenne 19 semaines pour obtenir le résultat et savoir si le projet pourra bénéficier d'une subvention.

A noter qu'un **prochain appel sera lancé d'ici l'automne 2012**.

## MARCHE INTERIEUR

### Nouveau report dans l'adoption du « paquet brevet »

Contrairement aux espoirs du Commissaire européen Michel Barnier (voir l'édition précédente de la lettre européenne), le dossier sur le futur brevet unitaire européen devrait prendre de nouveau du retard, la question de la localisation du siège de la division centrale du système juridictionnel européen des brevets suscitant de vifs débats au Conseil. Les ministres semblent en effet incapables de s'accorder sur l'une des trois villes proposées, à savoir Berlin, Londres ou Paris. Malgré les efforts de la présidence danoise et la pression exercée par le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, **un accord pourrait ne pas intervenir avant le mois de Juin 2012**.



## MARCHE INTERIEUR (Suite)

## La Commission européenne ouvre une consultation publique sur les aides à finalité régionale

Parallèlement à la consultation publique sur la révision de l'encadrement communautaire sur les aides d'Etat en matière de Recherche, Développement et Innovation, la Commission européenne a lancé une [nouvelle consultation publique](#) le 24 janvier 2012 comme **première étape de la révision des règles de l'Union européenne sur les aides d'Etat à finalité régionale**. Ces règles fixent les dispositions sur la base desquelles des aides publiques peuvent être accordées afin de promouvoir le développement économique de certaines régions défavorisées de l'Union européenne, en adéquation avec les règles du marché intérieur. C'est donc sur la base de la réglementation européenne que les autorités françaises ont élaboré la [carte des aides à finalité régionale](#) couvrant l'ensemble du territoire (y compris les départements d'outre mer) sur la période 2007-2013.

Cette consultation offre à chacun la possibilité d'apporter une contribution à la Commission en amont de la proposition législative à venir. Les États membres et toutes les parties intéressées sont invitées à exprimer leurs vues sur les règles de l'UE actuellement en vigueur sur les aides régionales et de suggérer des amendements éventuels à ces dispositions. La Commission analysera le résultat de cette consultation avant de décider quels changements par rapport aux règles actuelles sont nécessaires et, le cas échéant, présenter une proposition de révision des lignes directrices actuelles. **Les commentaires peuvent être soumis jusqu'au 26 avril 2012.**

## La présidence danoise du Conseil souhaite relancer le marché unique

Le Royaume du Danemark, qui a succédé à la Pologne à la présidence du Conseil de l'UE au 1er janvier 2012, a indiqué quels seraient ses dossiers prioritaires pour les 6 mois à venir. **La mise en œuvre des 12 priorités de l'Acte pour le Marché unique** est très clairement un **axe majeur** que le Premier ministre Helle Thorning Schmidt souhaite développer. Suite à la crise financière, la Commission européenne a présenté dès 2010 ses intentions pour relancer l'économie européenne et à créer des emplois à travers l'Acte pour le marché unique.

En effet, depuis 1992, date de la mise en place du Marché unique par Jacques Delors (alors président de la Commission européenne), les européens ont bénéficié de nombreux avantages offerts par le marché unique, à travers les la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Cependant, dans certains domaines comme le numérique, il n'existe pas de marché européen réellement intégré.

L'ambition des dirigeants européens est donc de réviser en profondeur les règles qui régissent ce marché depuis sa création en 1992, sur la base des propositions présentées par la Commission européenne le 13 avril 2011. Parmi les [12 axes de travail](#) identifiés, on notera en particulier l'accent mis sur l'accès au financement pour les PME, l'établissement du marché unique numérique ou encore la révision du cadre législatif sur les marchés publics.

## MARCHE INTERIEUR (Suite)

### **Le polypropylène fait son entrée dans le règlement relatif aux dénominations des fibres textiles**

Suite à la demande introduite en 2005 pour inclure le « polypropylène » (fibre formée de macromolécules linéaires saturées d'hydrocarbures aliphatiques, dont un carbone sur deux porte une ramification méthyle, en disposition isotactique, et sans substitutions ultérieures) dans la liste des fibres textiles de l'ancienne Directive 2008/121/EC relatives aux dénominations textiles, **la Commission européenne a adopté un acte délégué visant à incorporer le polypropylène à la liste des fibres textiles reconnues par la législation européenne.**

Pour rappel, la directive 2008/121/EC est remplacée par le [règlement](#) 1007/2011 du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2011 relatif aux dénominations des fibres textiles et à l'étiquetage et au marquage correspondants des produits textiles au regard de leur composition en fibres, lequel sera applicable à partir du 8 mai 2012.

## ENVIRONNEMENT

### **Rapport sur un Espace Européen de la Recherche pour l'environnement**

La Commission européenne a présenté en janvier 2012 une [étude](#) (en anglais) faisant le point sur les progrès de l'Espace européen de la recherche (EER) dans le domaine de l'environnement. Ce rapport dresse un état des lieux des objectifs de l'EER dans la recherche environnementale et l'innovation, depuis son lancement en 2000.

La Commission se félicite du développement des ERA-NET, et retient notamment les appels à projets conjoints, ainsi que les activités financées à partir de financements distincts. Afin de promouvoir et développer un espace ouvert à la connaissance de l'environnement et afin d'exploiter le potentiel de l'éco-innovation à l'échelle européenne, l'étude préconise cependant des collaborations public-privées plus structurées. Si de multiples mises en réseau transfrontalières et une coordination des programmes de recherche peuvent être signalées, divers aspects relatifs à la gouvernance restent en outre à améliorer.

L'étude préconise également d'approfondir l'agrégation et la compilation de données s'agissant de la mobilité des chercheurs et individus, d'élaborer un cadre commun de classification des domaines de recherche et les technologies environnementales à travers les plates-formes européennes existantes : Eurostat, ERAWATCH, etc. Sachant que de nombreux États membres prévoient des incitations fiscales pour les investissements et dépenses (tel que le Crédit Impôt Recherche en France), la collecte de ces renseignements auprès des autorités fiscales nationales fournirait une source d'information cruciale sur le financement privé de la recherche dans l'environnement.

## ENVIRONNEMENT (Suite...)

### **La Commission interroge les Européens sur la production et la consommation durables**

La Commission européenne tient du 11 janvier au 3 avril 2012 une consultation publique sur sa politique de production et de consommation durables et sur sa politique industrielle durable.

La Commission européenne avait adopté en 2008 un « [Plan d'action pour une production et une consommation durables et pour une politique industrielle durable](#) ». Ce document énumérait un certain nombre de mesures et s'accompagnait concrètement de trois propositions législatives et d'une Communication : l'extension de la directive sur l'écoconception, la révision du règlement sur l'Eco-label, la révision du règlement EMAS (système de gestion et d'audit environnemental), et une communication sur les marchés publics verts.

L'objectif de ce plan était triple : une politique nouvelle concernant les produits, une production plus économe en ressources, et une promotion de la production durable à l'échelle internationale. Au fil du temps, ce plan d'action s'est trouvé directement lié à une initiative plus large de l'UE sur l'efficacité énergétique « [Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources](#) », dans le cadre de la Stratégie Europe 2020.

Aujourd'hui, la Commission européenne souhaite faire le point sur les politiques et instruments, et souhaite examiner les différentes options de politiques publiques afin de :

- Permettre à des produits durables innovants d'accéder au marché européen ;
- Promouvoir auprès des Européens une consommation durable, c'est-à-dire soutenir une « demande verte » et différente ;
- Stimuler les efforts de l'industrie pour améliorer l'efficacité énergétique et la compétitivité tout en réduisant l'impact sur l'environnement.

La consultation porte en partie sur l'avenir de la politique de marchés verts (GPP Green Public Procurement), l'empreinte écologique des produits (EFP Environmental Footprint of Products) et l'empreinte écologique des organisations (EFO Environmental Footprint of Organisations).

A noter par ailleurs que la Commission souhaite s'attaquer au « greenwashing », pratique qui consiste à labelliser « vert », « naturel » ou « éco » ce qui ne l'est pas réellement. Elle envisage de conditionner l'usage de ces termes à des critères spécifiques en matière d'empreinte écologique. Des codes de conduite européens harmonisés pourraient également être mis en place.

La consultation consiste en un questionnaire en anglais auquel toute partie intéressée peut répondre en 45 minutes sur le [site dédié](#).

.

## ENVIRONNEMENT (Suite...)

### **Vers une pénurie des terres rares?**

Les scientifiques du Centre de Recherche Commun de la Commission européenne ont indiqué dans un [rapport](#) (en anglais) publié en décembre 2011 que cinq métaux issus des terres rares présentent un risque de pénurie : neodymium, dysprosium, indium, tellurium et gallium. La dépendance de l'Europe à l'égard de ces matériaux provoque des signes d'inquiétudes, dans un contexte d'augmentation de la demande, de concentration de l'extraction et d'implications géopolitiques.

Ce rapport présente une série de recommandations destinées à anticiper les pénuries et à mettre en œuvre dès que possible le Plan technologique de stratégie énergétique. Ce plan vise à accélérer le développement des technologies pauvres en carbone, dans 6 domaines : le nucléaire, le solaire, l'éolien, la bio-énergie, la capture de CO<sup>2</sup> et les réseaux électriques

### **Vers la révision de la directive relative à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques**

Le Parlement européen a adopté le 19 janvier la proposition de Directive portant révisant la Directive 2002/96 relative à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (Directive dite DEEE) – voir le [texte tel qu'adopté](#). Ce vote fait suite à l'accord intervenu le 20 décembre dernier entre le Conseil des Ministres et le Parlement et intervient après deux ans de discussions entre les deux institutions.

La directive vise à améliorer les performances environnementales de tous les opérateurs concernés au cours du cycle de vie des équipements électriques et électroniques (EEE), tels que les producteurs, les distributeurs et les consommateurs. Elle fixe des exigences en matière d'éco-conception facilitant le réemploi, le démantèlement et la valorisation des déchets, en fixant notamment des objectifs de collecte ambitieux.

Le texte prévoit ainsi qu'en 2016, les Etats membres devront collecter et recycler 45% du poids total de DEEE collectés au cours d'une année donnée dans l'Etat membre et exprimé en pourcentage du poids moyen d'EEE mis sur le marché de l'Etat membre au cours des trois années précédentes. Ce pourcentage sera porté en 2019 à 65% des EEE mis sur le marché d'un Etat membre ; les Etats membres auront alors comme alternative la possibilité de collecter à cette même échéance 85% des DEEE produits sur leur territoire. Cependant, la Directive ne prévoit pas d'objectifs centralisés au niveau européen. Les objectifs globaux seront définis au niveau européen puis développés et détaillés au niveau national.

Le champ d'application de la Directive est désormais étendu et ouvert à l'exception d'une série de produits exemptés (moyens de transport, dispositifs médicaux, etc.), alors que la Directive précédente établissait une liste exhaustive des produits concernés. La Directive prévoit une période transitoire courant jusqu'en 2018 ; la liste actuelle sera ensuite remplacée par une liste non exhaustive de catégories de produits énumérées aux annexes du texte.

## ENVIRONNEMENT (Suite...)

## Vers la révision de la directive relative à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (Suite...)

A noter également parmi les mesures prévues par la nouvelle Directive :

- La Directive harmonise et simplifie les formalités nationales d'enregistrement et de déclaration des producteurs de produits électroniques, sans pour autant prévoir la mise en place d'une procédure d'enregistrement européenne unique ;
- La Directive prévoit la possibilité de redevances différenciées pour les systèmes de financement collectifs de la gestion des déchets, en fonction de la facilité avec laquelle les produits et les matières premières secondaires précieuses qu'ils contiennent peuvent être recyclés ;
- La Directive prévoit que les Etats membres fournissent désormais gratuitement pour chaque type de nouvel EEE mis pour la première fois sur le marché de l'Union et dans un délai d'un an après la mise sur le marché de l'équipement, les informations relatives à la préparation en vue du réemploi et du traitement ;
- La Directive introduit une obligation pour les exportations de EEE que les équipements puissent être réutilisés ou réparés, et ne puissent donc être considérés comme des déchets ; la charge de la preuve sera ainsi transférée des contrôleurs des douanes actuellement aux exportateurs ;
- Ces dispositions permettront de recycler dans l'UE les métaux rares contenus dans les produits usagés et jusque là exportés à l'étranger, et de réduire par-là même la dépendance de l'UE vis-à-vis des importations ;

Le Conseil de l'UE procédera dans les prochaines semaines à l'adoption formelle du texte de compromis. Après publication au Journal Officiel de l'UE, les Etats membres disposeront de 18 mois (soit jusqu'à mi-2013 environ) pour transposer la Directive en droit interne. Les nouveaux Etats membres disposeront quant à eux de 2 années supplémentaires.

## EVENEMENTS/AGENDA

### A vos agendas !

05/03 .12	<p><b>Réception annuelle EBN: « Smart &amp; Specialized Networks for Smart &amp; Specialized Strategies! »</b></p> <p>Le thème de cette conférence sera précisément la stratégie de « spécialisation intelligente » (spécialisation des régions dans les domaines où elles ont un avantage comparatif) qui est au cœur de la nouvelle politique régionale dans le cadre de la Stratégie UE 2020.</p> <p><a href="#">Programme</a> - <a href="#">Formulaire d'inscription</a></p> <p>Lieu: Bruxelles, Belgique</p>
29/30 .03.12	<p><b>Réunion annuelle de la Plateforme Technologique Textile/ Habillement : « From FP7 to HORIZON 2020: Making EU Research &amp; Innovation Programmes fit for Small &amp; Medium-sized Companies »</b></p> <p>Lors de cette conférence, plusieurs projets de recherche textile dans le cadre du 7e PCRD seront présentés dans des domaines tels que les textiles avancés, les nouvelles matières composites, les nouvelles technologies et modèles commerciaux pour les produits textiles, le recyclage etc.</p> <p><a href="#">Programme</a> - <a href="#">Formulaire d'inscription</a></p> <p>Lieu : Bruxelles, Belgique</p>

## LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



*Euralia*  
*Conseil en affaires Européennes*  
19/21 rue de Luxembourg  
1000 Bruxelles  
Belgique  
[www.euralia.eu](http://www.euralia.eu)  
Mail : [info@euralia.eu](mailto:info@euralia.eu)



*Antenne d'UP-tex à Bruxelles*  
19/21 rue de Luxembourg  
1000 Bruxelles  
Belgique  
Ligne directe : +32 250 689 10  
[www.up-tex.fr/international/le-pole-a-bruxelles.html](http://www.up-tex.fr/international/le-pole-a-bruxelles.html)  
[adrien.sellez@euralia.eu](mailto:adrien.sellez@euralia.eu)